



BUREAU NATIONAL DU 24 AVRIL 2021

Présents : Michèle Bloch, Claudine Lepage, Gérard Martin, Philippe Moreau, Chantal Picharles, Charles Romero.

Excusée : Gaëlle Barré

Permanente du siège : Laurence Deglane.

Invités : Hélène Conway-Mouret, Jean-Yves Leconte, Anne Henry-Werner (vice-présidente du groupe FdM-ES à l'AFE)

Réunion en visioconférence.

1. Approbation du compte rendu du Bureau national du 27 mars 2021

CR approuvé.

2. Point financier

Michèle Bloch : la carte bancaire, demandée pour Claudine est arrivée, Claudine peut également émettre des chèques. En revanche, plus compliqué pour les virements. Par ailleurs, elle a demandé le remboursement des arrhes versés au FIAP pour AG 2020 (= 2 000 euros). Elle s'est occupée de la subvention Stafe pour Haïti. Elle va élaborer une fiche expliquant les modalités de versement des subventions Stafe et OLES aux associations non enregistrées localement et/ou n'ayant pas de compte bancaire localement ni en France, Il est difficile pour une association même déclarée en France de se faire ouvrir un compte dès lors que le président n'est pas résident en France.

Jean-Yves Leconte : a été saisi de cette problématique à laquelle s'est heurtée une étudiante qui ne peut recevoir sa bourse faute de compte bancaire en France. Différent pour ce qui est des associations. Une personne morale de droit étranger n'a pas droit à un compte en France, en revanche, une association enregistrée en France y a droit.

MB : en principe oui, mais dans la réalité, les banques exigent que le président soit résident en France. Par ailleurs, elle demande à Charles de lui transmettre la facture pour Zoom, à laquelle elle n'a pas accès, afin qu'elle puisse la régler.

3. Organisation de l'AG 2021

Charles Romero : fait un point détaillé et présente le système de vote électronique « Balotilo ».

Lancement d'un test.

Signale également que la stagiaire, Orlane, travaille pour l'association depuis le début du mois. Nous sommes très satisfaits de son travail et de son engagement, dans la limite des compétences attribuées à un/une stagiaire.

4. Retour d'expérience sur le vote électronique et développements

CR : présente les résultats du test. Rappelle qu'en cas d'égalité entre deux candidats ou plus, c'est celui ou celle qui a le plus d'ancienneté dans l'association qui est élu.



Claudine Lepage : cette règle concernant les cas d'égalité devra être précisée avant le vote.

Charles Romero : oui : ce sera fait.

Philippe Moreau : Balotilo est tellement simple qu'on pourrait peut-être envisager de l'utiliser lors des futures AG en présentiel (hormis pour renouvellement du CA).

CL : quel est le coût de Balotilo ?

CR : c'est gratuit. Pour la suite des événements, dans la circulaire du 30 avril, où sera envoyée la convocation à l'AG avec demande de désignation des mandataires des sections, il sera précisé comment est calculé le nombre de mandats attribués à chaque section. Pour les sections ayant plusieurs mandats, il sera demandé de préciser qui sont les mandataires, avec leurs adresses courriel, afin qu'elles puissent être entrées dans le système aux fins du vote.

CL : rappelle qu'elle avait suggéré que la convocation à l'AG se fasse par courriel personnalisé aux adhérents, comme le font la plupart des associations.

Anne Henry-Werner : MailPro permet de personnaliser les envois.

PM : il n'est peut-être pas indispensable de personnaliser à l'extrême en précisant nom et prénom de chaque adhérent.

CR : explique ce qui est prévu à ce stade, à savoir, un envoi par MailPro à tous les adhérents, avec "vous trouverez en cliquant sous ce lien la convocation à l'AG".

MB : explique que la circulaire mail pro arrive bien individuellement et, pour éviter le caractère démobilisant du lien à cliquer, suggère de modifier l'aspect de la circulaire avec pour titre « ceci est une convocation à l'AG de Français du monde-adfe » et de mettre directement le texte de la convocation dans la circulaire.

AHW : il vaut mieux personnaliser davantage.

CR : un problème qui se pose s'agissant de l'envoi d'une lettre personnalisée aux adhérents pour les convoquer à l'AG vient de ce que, à ce stade, nous n'avons pas la liste complète des adhérents (date limite pour remontées : 31 mai).

Gérard Martin : on peut différer l'envoi de l'invitation d'une semaine. Pour l'instant : envoi d'une circulaire pour rappel de la remontée des adhésions, en demandant aux responsables de section de faire une pré-annonce sur l'AG.

CR : donc, on va différer la convocation des adhérents pour l'AG au 20 mai.

5. Élection des conseillers des Français de l'Étranger 2021 : point de situation

GM : rien de nouveau.

CL : la situation sanitaire est variable selon les pays. Par exemple, au Canada, certaines provinces sont entièrement confinées jusqu'au 21 mai. Cela peut se produire ailleurs.

JYL : le plus compliqué est qu'il y aura sans doute pas mal d'endroits où le vote ne pourra pas avoir lieu. Aucune loi ne prévoit que faire en ce cas. Rien n'est prévu à ce sujet dans le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, qui va venir en discussion au parlement dans le courant du mois de mai. Il n'y aura pas de vote possible dans les circonscriptions dans lesquelles, en raison de la pandémie, il ne sera pas possible d'ouvrir au moins un bureau de vote.

Hélène Conway : la DFAE misait sur la non-tenue de l'élection, donc elle n'est pas très allante sur le sujet. Mais la situation est beaucoup trop volatile actuellement pour que l'on puisse faire des prédictions (exemple du Canada et de l'Inde). Sait que Jean-Yves se démène pour que quelque chose concernant les élections puisse être ajouté dans le projet de loi prolongeant l'état d'urgence.

Concernant les listes soutenues par Fdm :

CL : évoque le cas de la **Turquie**, où nous avons été floués car la demande de soutien de la liste envoyée au BN semblait avoir l'accord du Président de la section, Or, il s'est avéré que le président de la section n'avait absolument pas été consulté et il a protesté. Ce fait a été dénoncé par Marie-Rose Koro, candidate tête d'une autre liste, à laquelle Claudine, en tant que Sénatrice socialiste (et non pas que Présidente de Fdm-adfe), a l'intention d'apporter son soutien.

Cameroun.

GM : on a maintenant 2 sections Fdm à Douala. La nouvelle section de Douala devrait être une section "éphémère".

CL : a convenu avec Kalliopi que la question des listes au Cameroun et celle des sections à Douala devraient être dissociées. La problématique des sections pourrait être réglée par assemblée générale en septembre. Franck Danjou, sur lequel se focalisait la discorde avec Douala n'est plus officiellement dans le décor (plus président de section et plus sur liste élections consulaires).

GM : rappelle qu'avant de donner son soutien à liste de Yaoundé, le BN avait par 3 fois, depuis juillet 2020, demandé à Franck Danjou de communiquer liste des adhérents, composition du bureau et PV de l'AG de la section de Douala. Danjou n'a jamais répondu à ces demandes.

HC : ne conteste pas les décisions prises par le BN. Mais l'année dernière, le soutien avait été accordé à Danjou. Maintenant, arrivée d'une deuxième section à Douala, avec le but évident de déstabiliser la section "historique". Pour la Turquie, si elle a bien compris, on ne peut pas retirer le soutien accordé, qui visiblement n'a pas fait preuve d'une grande honnêteté, mais nous soutiendrions aussi la liste menée par Marie-Rose Koro ?

Chantal Picharles : Kalliopi lui a expliqué que la liste soutenue par Fdm-adfe couvre tout le Cameroun. Elle confirme que Danjou n'avait pas réagi aux demandes que le BN lui avait adressées. Mais il faut trouver une solution pour clarifier la situation sur Douala. Si une nouvelle section a été créée, c'est parce que la section existante ne faisait rien, et ne s'est réveillée que quand la nouvelle s'est constituée.

CL : explique qu'il n'est pas possible de revenir sur le soutien accordé par le BN à la liste en Turquie. En revanche, rien ne l'empêche à elle d'apporter son soutien à Marie-Rose Koro en tant que sénatrice socialiste (idem pour Hélène et Jean-Yves s'ils le souhaitent).

CR : retrace l'historique de la problématique Douala/Danjou. Maintenant, ce qu'on peut demander aux deux sections, c'est que non seulement elles maintiennent le contact entre elles, mais convoquent une AG extraordinaire en septembre afin qu'il n'y ait au final qu'une seule et unique section à Douala.

HC : prend note de ces clarifications et remercie.

CR : la position du siège a toujours été de rechercher des compromis.



MB : on parle de deux sections à Douala, mais à sa connaissance, nous n'avons pas officiellement reconnu la nouvelle section. Comment allons-nous faire pour les convocations à l'AG ?

=> on va envoyer une convocation à tous les adhérents communiqués tant par la nouvelle section que par l'ancienne. Le président de la "nouvelle" section de Douala est en deuxième position sur la liste soutenue par Fdm.

GM : comme il ne peut y avoir qu'une seule section dans un même secteur, il va falloir contraindre à la tenue d'une AG extraordinaire à Douala pour régler le problème.

CP : signale que, concernant le soutien de Fdm, d'une part, et celui des sénateurs, d'autre part (cf. Turquie), la situation est la même qu'en 2014.

JYL : pas tout à fait comparable, car en 2014, il n'y avait eu aucune manipulation, comme cette fois-ci. Poursuit en faisant part de son étonnement de ce que nombre de candidats ont des scrupules à faire de la communication avant l'ouverture de la campagne officielle, contrairement à leurs concurrents.

CL : des coordinations régionales ont été organisées pour exposer et échanger les bonnes pratiques en la matière.

HC : signale qu'un conseiller sortant Fdm en Arabie Saoudite a vu sa liste non validée par le Consulat au motif qu'il ne l'avait pas reçue. Ce conseiller a déposé un recours qui n'a pas abouti.

PM : ce conseiller avait saisi Fdm, et il l'a personnellement conseillé, y compris pour le dépôt d'un recours. Il n'en n'a plus entendu parler ensuite, et s'étonne de n'apprendre que maintenant, par Hélène, que le recours formé suite à ses conseils n'avait pas abouti...

MB : lance l'idée d'une FAQ

CR : rappelle que dans la lettre de soutien envoyée aux candidats, il leur est précisé qu'ils ont accès à l'espace candidats qui leur fournit pas mal d'informations.

AHW : le problème vient de ce que les textes indiquant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas avant l'ouverture de la campagne officielle donnent lieu à des interprétations ambiguës.

PM : signale qu'il a été saisi par plusieurs candidats ces jours-ci à ce sujet, et qu'il s'est efforcé de leur répondre au mieux, en se référant aux textes officiels. Il reçoit par ailleurs des questions sur d'autres sujets, pour lesquelles la réponse se trouve dans le Mémento du candidat, remis en principe à tous les candidats...

6. Communication

Magazine.

CR : explique que le Comité de rédaction, réuni le jeudi 22 avril, propose que le thème du n° 204, à paraître début juin, soit « la représentation des Français de l'étranger ».

CP : signale que c'est précisément le thème d'une réunion qu'elle va faire par Zoom avec la LEC.

CR : l'objectif est d'informer les adhérents sur la représentation politique des FE à tous les niveaux. Il signale la proposition de "dialogue" entre Conseiller FE réélu et un nouveau, avec pour perspective l'organisation d'un atelier par webinaire en septembre.



GM : précise que le but serait aussi de montrer le rôle de l'association dans les différentes formes de représentation.

CL : il serait bon de retracer l'historique de la représentation politique des FE.

CR : cela pourrait être le thème de l'édito. Pour les députés, le problème est que nous n'en n'avons plus actuellement. En procédant par élimination, il suggère de demander à Paula Forteza de faire une contribution en tant que députée.

JYL et CL : elle a une très mauvaise image en Amérique latine...

JYL : pourquoi ne pas solliciter Christophe Premat ?

Charles Romero : pour les conseillers sortants réélus, on a pensé à Bérangère El Anbassi, qui est très active et a une grande expérience.

7. Point sur les sections/Vie des sections

GM : on a décidé de ne pas relayer sur les réseaux les activités des sections en rapport avec les élections. Idem, on ne relaie pas sur les activités des listes.

MB : quand les sections organisent des activités "généralistes" mais font référence aux élections dans leur communication, ne pourrait-on pas leur demander de supprimer cette référence afin qu'on puisse les relayer ?

PM : il ne faut peut-être pas faire preuve d'une frilosité excessive ...

JYL : évoque le cas Natacha Popovic (Serbie), à laquelle le consulat a refusé de siéger en qualité de représentante de Fdm à la commission des bourses, à laquelle elle avait toujours siégé jusqu'à présent, au motif qu'il n'y a pas de section Fdm en Serbie. Ce refus aurait pu faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif, lequel recours aurait pu aboutir à l'annulation de la commission des bourses. Fdm a le droit d'être représentée dans toutes les commissions de bourses dans le monde, et elle est libre de choisir qui la représente. Il n'appartient pas à l'administration de décider en la matière.

MB : a suggéré que cette question soit abordée lors du prochain groupe de travail sur les bourses, dont elle fait partie, aux fins de clarification dans les instructions. Idem lors de la prochaine Commission nationale des bourses.

CL : il faudrait que nous ayons une vision globale, afin que le BN puisse voir qui il peut désigner comme représentant de l'association dans les endroits où il n'y a pas de section.

MB : le cas échéant, envoi d'un courrier du secrétaire général aux consulats concernés, confirmant que Untel ou Unetelle représente Fdm.

GM : évoque la situation à Pondichéry. Pas de nouveau développement.

Date du prochain BN : 29 mai 2021.
